

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 08/06/2015 à 20H00**

Présents : MM : OESTREICHER – HAGEN - MASSON.
MMES : WINTERRATH - INGHINGOLO - HEMMER – REYROLLE –
DUMAS - SCHWARTZ.

Absent avec excuse : M. DELION (procuration à Mme WINTERRATH)

Absent sans excuse : M. GONAND.

Secrétaire de séance : Mme DUMAS.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 13/04/2015 (**point N°2**)

Point N°3 - Enfouissement des réseaux à Basse-Rentgen – Convention avec ORANGE

- **autorise**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec ORANGE relative aux travaux d'enfouissement des réseaux, Rue de la Fauvette, Rue de la Tuilerie, Impasse du Vieux Pont et Chemin piéton.

Point N°4 – Décisions modificatives au budget primitif 2015**Décision modificative N°2 au budget**

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2015, à savoir :
Crédits à ouvrir : article 2188 - Opération 0908 « Illuminations de Noël » : + 1.000 €
Crédits à réduire : article 21318 - Opération 1507 « Aménagement annexe Presbytère » : - 1.000 €.

Décision modificative N°3 au budget

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2015, à savoir :
Crédits à ouvrir : article 6718 « Autres charges exceptionnelles » : + 5.000 €
Crédits à réduire : article 022 - « Dépenses imprévues » : - 5.000 €.

Décision modificative N°4 au budget

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2015, à savoir :
Crédits à ouvrir : article 1641 « Emprunt en euros » : +10.000 €
Crédits à réduire : article 21318 Opération 1507 - « Aménagement annexe Presbytère » : - 10.000 €.

Décision modificative N°5 au budget

- **accepte**, la décision modificative suivante au budget primitif 2015, à savoir :
Crédits à ouvrir : article 7788 «Produits exceptionnels » : + 6.000 €
Crédits à réduire : article 775 «Produits des cessions d'immobilisations» : - 6.000 €.

Point N°5 – Devis travaux menuiserie dans les gîtes

- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis d'un montant de 801,00 € H.T. présenté par la Menuiserie TEITGEN relatif aux travaux de menuiserie dans les gîtes.

Point N°6 – Acceptation chèque

- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le chèque d'un montant de 300 € relatif à un remboursement sur salaire indûment perçu.

Point N°7 – Demandes de subvention

- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français suite au séisme qui a frappé le Népal le 25/04/2015.
- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la Commune à la Mission Locale du Nord Mosellan en versant une subvention d'un montant de 163 € au titre de 2015.

Cette délibération annule et remplace celle du 13/04/2015.

Point N°8 – Motion pour la sauvegarde des libertés locales

- **décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de soutenir la motion pour la sauvegarde des libertés locales.

Point N°9 – Projet de création d'une bibliothèque dans l'annexe du Presbytère

Madame le Maire donne la parole à Madame REYROLLE Gaëlle concernant le projet d'aménagement de l'annexe du Presbytère en bibliothèque et plus généralement en espace culturel. Madame REYROLLE expose le projet fait par la Société 2C-2S dont le montant total de l'estimation s'élève à 95.000 € H.T. Certains conseillers municipaux mettent en avant le fait que le coût des travaux serait supporté uniquement par la Commune de Basse-Rentgen et pensent que cet investissement ne serait pas forcément amorti. Madame le Maire propose aux conseillers de réfléchir au projet ou à d'autres possibilités d'aménagement de ce local.

Point N°10 – Divers**Travaux de voirie à Haute-Rentgen – Rue Saint Hippolyte – Rue des Rossignols et Impasse des Vergers – Demande de fonds de concours.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **sollicite** auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs les fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie à Haute-Rentgen dont le montant s'élève à 158.785 € H.T.
- **décide** d'affecter 75.000 € de l'enveloppe des fonds de concours sur cette opération.

Avenant travaux d'enfouissement de réseaux sur VIC à Basse-Rentgen

- **accepte**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'avenant présenté par la Société ELECTROLOR d'un montant de 5.216,45 € H.T. relatif au déplacement d'un poteau béton rue de la Fontaine dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux sur VIC à Basse-Rentgen.

PEDT (Projet Educatif Territorial)

Madame le Maire donne la parole à Madame Gaëlle REYROLLE concernant le Projet Educatif Territorial suite à sa participation à la réunion organisée par la C.C.C.E.

Madame REYROLLE explique aux conseillers municipaux que les fonds d'amorçage continueront à être versés si des projets éducatifs sont mis en place dans les communes. Elle énumère les différentes activités possibles qui pourraient être organisées en relation avec l'école.

Sortie 3^e âge

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la sortie normalement prévue à Kirrwiller pour les personnes fréquentant « Le Café Klatsch » a été remplacée par un repas qui aura lieu au Golf de Preisch le 10/06/2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 11/06/2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 11/06/2015.

Le Maire

Viviane WINTERRATH


